

La Responsabilité Sociétale des Entreprises du Paysage

Table des matières

1. COMPRENDRE LA RSE.....	2
1.1. Introduction	2
1.2. ISO 26000, la norme de référence en RSE	2
2. LES DÉMARCHES DU PAYSAGE.....	5
2.1. Afaq 26000 et sa déclinaison pour les entreprises du paysage.....	5
2.2. Le SCORE RSE.....	5

1. Comprendre la RSE

1.1. Introduction

La Commission européenne définit la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) depuis 2011 comme : « la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société ».

Ainsi, pour assumer cette responsabilité, il faut respecter la législation et les conventions collectives. Afin de s'en acquitter pleinement, il faut avoir engagé en collaboration étroite avec les parties prenantes, un processus destiné à intégrer les préoccupations en matière sociale, environnementale, éthique, de droits de l'homme et de consommateurs dans les activités commerciales et la stratégie de base de la structure.

1.2. ISO 26000, la norme de référence en RSE

La norme ISO 26000 définit la RSE comme la maîtrise des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement prenant en compte le développement durable, la santé et le bien-être de la société.

Cette norme provoque un dialogue avec la direction, les collaborateurs et les parties prenantes. On entend par partie prenante : tout individu ou groupe ayant un intérêt dans les décisions ou activités de l'entreprise (clients, fournisseurs, citoyens, riverains, pouvoirs publics, ONG...).

La norme ISO 26000 décrit les thèmes de responsabilité devant être pris en compte par les entreprises et sur lesquels elles doivent rendre compte. Elle identifie **sept problématiques** centrales représentée sur le schéma suivant :



- La gouvernance de l'entreprise du paysage : cette question permet de structurer la prise de décision au sein de l'entreprise quant à sa responsabilité sociétale.
- Les droits de l'homme : replace l'être humain dans la responsabilité sociétale.
- Les relations, conditions de travail : cet aspect rend compte de la relation entre l'employeur et les employés aussi bien du point de vue du contrat, du dialogue social que des dispositifs de représentation collective.
- L'environnement : ce pilier fait le lien entre l'entreprise et l'environnement. Il est plus évident pour un entreprise du paysage selon ses pratiques (par ex : politique zéro phyto ou non)
- La loyauté des pratiques : cet aspect doit permettre de garantir des principes d'intégrité, d'honnêteté entre l'entreprise et ses parties prenantes, en particulier ses clients/consommateurs mais aussi concurrents.
- Les questions relatives aux consommateurs : les principes de transparence, de redevabilité deviennent des enjeux forts

- L'engagement sociétal/communauté et développement local : dans ce thème est abordée la relation de l'organisation avec les territoires et les communautés au sein desquels elle opère.

La norme ISO 26000 n'a pas vocation à faire l'objet d'une certification. En effet, il s'agit de lignes directrices et la norme ne contient pas d'exigences sur la base desquelles une conformité peut être certifiée.

Par ailleurs, l'ISO 26000 ne remplace pas les normes de système de management du type ISO 14001 ou ISO 9001, Ces dernières sont complémentaires et compatibles avec la norme ISO 26000. Norme de recommandation, l'ISO 26000 permet d'alimenter la réflexion stratégique des organisations. Elle se situe donc plus en amont et peut conduire par exemple à engager une démarche ISO 9001 pour optimiser la relation client ou une démarche ISO 14001 pour organiser et crédibiliser la prise en compte de l'environnement dans le fonctionnement de l'organisation.

La norme ISO est une réflexion globale pour l'entreprise qui permet de la replacer au centre de notre société et d'assurer la durabilité de cette dernière. Elle bénéficie aussi à l'entreprise pour :

- Mesurer la prise en compte du développement durable
- Détenir un atout concurrentiel
- Prendre en compte les attentes des parties prenantes
- Bénéficier de pistes de progrès pour piloter stratégie et performance

L'Unep a créé avec Afnor une évaluation basée sur l'ISO 26000

2. Les démarches du paysage

2.1. Afaq 26000 et sa déclinaison pour les entreprises du paysage



AFAQ 26000 est une évaluation externe, développée par AFNOR certification, sur la base de la norme ISO 26000 qui permet de mesurer le niveau de responsabilité sociétale d'une entreprise.

Elle est réalisée par un auditeur externe qui s'attache à déterminer la stratégie et les performances économiques, environnementales et sociales de l'entreprise.

L'évaluation se traduit par un positionnement l'entreprise selon 4 niveaux : Engagement, Progression, Maturité, Exemplarité et donne lieu à l'élaboration d'un bilan responsable qui propose des pistes d'amélioration dans l'entreprise.

Un guide d'application de l'Afaq 26000 adapté au secteur du paysage a été réalisé en partenariat entre l'Unep et l'Afnor. Ce travail a été l'occasion de préciser les enjeux en matière de RSE du secteur du paysage.

Afaq 26 000 se déroule suivant les phases suivantes :

- Une courte préparation, des échanges et explications méthodologiques avec l'équipe AFNOR certification
- Un temps d'intervention sur site incluant la rencontre avec les dirigeants, les partenaires et la visite des sites et des chantiers
- Un bilan responsable : outil de pilotage stratégique et opérationnel fournissant des conseils et pistes d'amélioration immédiatement déclinables en plan d'actions. Restitution du score global.
- Remise de l'attestation et du logo associé

Cette démarche vous aidera :

- A mesurer la prise en compte du développement durable dans votre entreprise,
- A détenir un atout concurrentiel, votre démarche peut se révéler un critère de choix auprès des donneurs d'ordre,
- A prendre en compte les attentes des parties prenantes,
- A bénéficier de pistes de progrès et d'apports décisifs pour piloter stratégie et performance.

La reconnaissance Afaq 26 000 est valable jusqu'à 3 ans mais inclue un suivi obligatoire au bout de 18 mois qui permet de maintenir à nouveau la reconnaissance pour 18 mois.

2.2. Le SCORE RSE

Il s'agit d'un outil d'évaluation en ligne, qui permet d'obtenir rapidement une mesure du niveau d'engagement dans le développement durable et d'apporter de la crédibilité à la communication de l'entreprise. C'est un premier outil qui se définit comme un intermédiaire avant d'arriver à la norme ISO 26000 détaillée ci-après.

L'évaluation se fait à distance et en quatre étapes :

- L'évaluation est réalisée en ligne au travers d'un questionnaire rapide (30 questions) basé sur l'ISO 26000, norme de référence de la responsabilité sociétale.
- Les réponses du candidat ainsi que les documents justificatifs sont analysés à distance par un expert RSE d'AFNOR Certification

- Un rapport de synthèse comprenant votre score, une synthèse de vos points forts et pistes d'amélioration et un plan d'actions pour déterminer votre feuille de route vous sont envoyés.
- Pour communiquer, un logo détaillant le score est fourni. Il est utilisable pendant 1 an.

Vous êtes intéressé par les démarches AFNOR ? contactez :

Stéphane Tanguy

Conseiller Commercial

01 41 62 62 50

Stephane.tanguy@afnor.org

**Pour toute question, contacter : Fanny Devoghelaere – Conseillère QSE à l'Unep
– Les Entreprises du Paysage**

tél : 01 42 33 90 94

mail : fdevoghelaere@unep-fr.org

Conformément au code sur la propriété intellectuelle,
toute reproduction ou transmission de cette fiche est
strictement interdite, sauf accord formel de l'Unep



**Transfert et reproduction
strictement interdits**